

Septembre - novembre 2021

## Musique en images & Histoires en musique

Atelier de développement de la créativité et de l'expressivité ;  
introduction à l'interprétation et à la composition ; dès 8 ans

conduit par Anne Casularo-Kirchmeier

### « Musique en images » : Trois phases- quatre objectifs (dès cycle I et dès 8 ans)

**1) s'émouvoir** : Analyse  
« émotionnelle » d'une pièce musicale  
choisie par l'étudiant parmi les  
œuvres de son répertoire, ou d'une  
pièce de sa composition.

**2) exprimer** : Visualisation de scènes  
ou verbalisation de son déroulement  
expressif. Le jeune musicien pourra  
choisir entre réaliser soit un dessin ou  
« bande dessinée », soit une  
« histoire ».

**3) partager** : guider l'enfant dans son  
élaboration de la représentation  
graphique (dessins, bande dessinée)  
ou de la formulation de l'histoire et de  
sa rédaction (principe de la « musique  
de film ») ;

**interpréter** : Travail sur le ressenti et  
la transmission d'émotions à l'aide de  
l'instrument



### « Histoires en musique » : Introduction à la composition (tous niveaux ; dès 10 ans)

#### Transposition sonore d'une histoire ou de scènes imaginées.

Introduction à la réalisation de choix  
mélodiques et rythmiques par  
l'observation du ressenti émotionnel  
d'intervalles et de rythmes spécifiques.  
Utilisation des connaissances de  
solfège et mise en pratique des acquis  
de technique instrumentale.

**Choix d'interprétation** ; appropriation  
de l'espace-temps à des fins  
interprétatives

**Ateliers ouverts à tous les instruments, dès la 2<sup>e</sup> année d'étude et dès l'âge de 8 ans.**

Présentation de l'atelier mercredi 15 septembre de 14h40 à 15h10 à la salle 6

**Dimanche 21 novembre à 17h :**  
**Exposition des travaux et concert (Auditorium 2)**

Organisation : 4 à 6 rencontres individuelles de 30' le samedi ou dimanche. *Places limitées.* La condition de participation est d'avoir au moins 4 jours disponibles parmi les dates suivantes : 18-19.09 ; 25-26.09 ; 2-3.10 ; 9-10.10 ; 23-24.10 ; 29-30.10 : remise des travaux; 13-14.11 ; 20-21.11. Dimanche 21.11 dès 15h : *Générale*

Prix : Elèves inscrits au Conservatoire : Frs 60.-; externes : Frs 120.-

Informations : Anne Casularo-Kirchmeier 079/ 695 57 46 ; [anne.casularo@conservatoirevs.ch](mailto:anne.casularo@conservatoirevs.ch)

Inscription : **jusqu'au 15 septembre** au secrétariat : 027 322 25 82 ; [v.lam@conservatoirevs.ch](mailto:v.lam@conservatoirevs.ch)



# TARIFS ANNUELS 2019-2020

- Conformément à la Loi cantonale sur la promotion de la culture et au Règlement sur les écoles de musique, seuls les élèves **domiciliés dans le canton du Valais, âgés de moins de 18 ans révolus**, au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours, respectivement **moins de 25 ans, s'ils sont étudiants ou apprentis**, bénéficient du **Tarif « Etudiants »**. Ce tarif peut bénéficier d'une réduction selon la commune fiscale de l'élève. Vous pouvez en prendre connaissance sur la page taxes de cours de notre site internet.
- Les élèves domiciliés sur les communes ayant accepté le principe de subventionnement par voie de convention avec l'AEM-VS bénéficient du **Tarif « Subventionné »**.
- Les élèves qui ne répondent pas aux critères ci-dessus sont soumis au Tarif « **Plein** ».

---

**Taxe d'inscription initiale : Fr. 50.-** (uniquement lors de la 1<sup>ère</sup> inscription)

Pour qu'un atelier puisse voir le jour, il faut un minimum de 3 participants

<b>Atelier "Musique de chambre" (collectif)</b>	<b>Durée hebdo.</b>	<b>Etudiants</b>	<b>Plein</b>
	60 min	Fr. 250.-	Fr. 625.-
	(18 cours chaque 15 jours)		

---

<b>Atelier "Histoire en musique - musique en images" (individuels)</b>	<b>Durée hebdo.</b>	<b>Elèves du CC</b>	<b>Elèves externes</b>
	30 min	Fr. 60.-	Fr. 120.-
	(4 à 6 cours l'automne)		

---

<b>Atelier "Parcours découverte" (4h)</b>	<b>Durée hebdo.</b>	<b>Subventionné</b>	<b>Etudiants</b>
4 instruments de la famille des bois	30 min	Fr. 750.-	Fr. 890.-
	(4 x 7 cours)		

---

Frais administratifs pour annulation, selon règlement Fr. 50.-

L'écolage est facturé au mois d'octobre de chaque année et est payable en deux versements. Dans certains cas, la direction peut accorder des facilités de paiement

Facture payable en :  4 fois  6 fois

Les chèques scolaires ou familles sont acceptés en déduction de la facture et doivent être déposés avant le 15 octobre.

---